



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 25 février 2021

**Objet de la délibération**

**FINANCEMENT AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET DE COOPÉRATION 2021**

Le vingt-cinq février deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-huit février deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEREAU , Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Claudine CORPART , Thierry FALQUERHO , Valérie MAHÉ , Marie-Françoise CÉREZ , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Joël TRÉCANT , Lisenn LE CLOIREC , Guillaume KERRIC , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ , Stéphane LOHÉZIC à Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN à Gwendal HENRY , Frédéric TOUSSAINT à Claudine CORPART , Peggy CACLIN à Yves GUYOT , Martine JOURDAIN à Thierry FALQUERHO , Jean-François LE CORFF à Roselyne MALARDÉ .

**Absent(s) :**

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire Monsieur Yves GUYOT désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

**N° 2021.02.026**

**FINANCEMENT AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET DE COOPERATION 2021**

**Rapporteur : Claudine CORPART**

La Ville participe au financement de plusieurs établissements publics, il convient de fixer les montants de ces participations pour l'année 2021.

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Hennebont assure la mise en œuvre de la politique sociale de la Ville. Pour cela, la Ville verse une subvention de 379 000 €. Ce montant est maintenu en 2021 ; dont 25 000 € au titre du programme de la réussite éducative intégrée au Contrat de Ville et géré par le CCAS.

Il conviendra d'être vigilant sur les équilibres budgétaires des Budgets Annexes du CCAS.

L'Etablissement Public de Coopération Culturelle TRIO's mis en activité depuis 2017 pour assurer les actions d'enseignement artistique et de mise en œuvre de la saison de spectacles vivants a sollicité une dotation de 682 707 €.

Pour rappel, la répartition de la dotation est de 62 % pour Hennebont et 38 % pour Inzinzac-Lochrist. Par rapport aux statuts adoptés par le Conseil Municipal, cette dotation intègre les éléments conjoncturels et structurels liés à l'évolution de la masse salariale (40 000 €) et de l'estimation des prévisionnelles de recettes (35 200 €).

La dotation est en progression de 48 665 € soit + 7.67 %.

Le Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont qui met en œuvre la politique de conservation, de mise en valeur et d'animation du site du Haras a sollicité de la Ville le même montant qu'en 2020. La Ville est donc sollicitée pour l'attribution d'une dotation financière à hauteur de 60 000 € accompagnée d'une aide matérielle estimée à 15 000 €.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,  
**Vu** la sollicitation du CCAS,  
**Vu** la sollicitation de l'EPCC TRIO's,  
**Vu** la sollicitation du Syndicat mixte du Haras National d'Hennebont,  
**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 1<sup>er</sup> février 2021,  
**Vu** l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 8 février 2021,  
**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **ACCORDE** les financements suivants :

→ CCAS de la Ville d'Hennebont : 379 000 € au compte 657362,

→ EPCC TRIO's : 682 707 € au compte 65541,

→ Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont : 60 000 € au compte 65541 et  
15 000 de prestations en nature.

Vote n°1 : CCAS de la Ville d'Hennebont

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Vote n°2 : EPCC TRIO's

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Vote n°3 : Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont

**Délibération adoptée par 28 voix Pour et 5 voix contre, 0 abstention.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
La Première Adjointe,

**Michèle DOLLÉ**